



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 5 février 2018 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

** DM-02-2018 **

Site concerné :

Lot projeté : 6 189 334
Adresse : 642, rang Saint-Régis (bâtiment poste canada)
Zone : C-205

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

Les demandes portent sur la marge de recul avant, le perron avant et l'escalier avant du bâtiment abritant Poste Canada seulement et viseraient à :

- Permettre une marge de recul avant de 4.92 mètres alors que le règlement #340-2010 sur le zonage et PIIA stipule que la marge de recul avant minimale pour tout bâtiment principal dans la zone C-205 est de 7.50 mètres; soit une dérogation de 2.58 mètres;

-Permettre un escalier extérieur donnant accès au premier étage avec un empiètement de 2.15 mètres dans la marge de recul avant alors que le Règlement #340-2010 sur le zonage et PIIA exige un empiètement maximal de 2 mètre dans la marge; soit une dérogation de 0.15 mètre.

Le Conseil statuera cette demande à l'occasion de la séance extraordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Isidore ce 18 janvier 2018.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 18^e jour de janvier 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour de janvier 2018
